



Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente janvier à neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 25 Janvier 2021

PRÉSENTS : PERRIN-COCON Roland - LEHNEBACH Annick - ACHARD Arnaud - ALESSI Joséphine -LEBARBIER Robert- MAZAUD-MOINDREAU Jessica - - GIGAREL Françoise --FILLON Jérôme - SCHMIDT Anja- JOSSERAND PIERRE- SUARD LAURENT -Grégory CALLEJON - - GARRIGUES Alain - CHAVE Thomas - BELMONTE Yves- -

ABSENTS : Lydie RUEL (pouvoir donné à Grégory CALLEJON) -DUTRUC Alain (pouvoir donné à Robert LEBARBIER)- GIRERD Myriam (pouvoir donné à Joséphine ALESSI)- Franck BENOIT-GUERINDON-

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre JOSSERAND

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE :	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18

Ordre du jour :

- 1) Présentation du trail du Lac prévu au printemps
- 2) Approbation compte-rendu du 14 Décembre 2020
- 3) Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- 4) Lancement étude préalable OAP Vernatet
- 5) Plan pluriannuel d'investissement
- 6) Questions diverses
 - Aide au fonctionnement de la garderie
 - Charte associative

1) PRESENTATION DU TRAIL DU LAC PREVU AU PRINTEMPS

Messieurs Philippe HERAUD et son coach section sportive Mr Mikaël PASERO de l'association du Trail du Lac de Paladru, sont venus présenter au Conseil Municipal la 6ème édition du tour du lac prévue le 17 et 18 avril 2021 si l'épidémie le permet. Une Projection de diapositives a eu lieu détaillant l'événement (4500 participants (2200 trailers, 450 randonneurs, 100 enfants, 220 bénévoles), l'information sera donnée sur le « MAG communal » mi-février 2021

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 DECEMBRE 2020

M. le Maire précise que sa diffusion a été légèrement retardée par suite de l'état de santé de la secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité.

3) DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. *Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2020	Montant autorisé avant le vote du BP
21 - Immobilisations corporelles	187 550.00 €	46 887.50 €
23- immobilisations en cours	835 422.00 €	208 855.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus :

Abstention : 1 (Jérôme Fillon),

Pour : 18.

4) DELIBERATION LANCEMENT ETUDE PREALABLE MODIFICATIN OAP VERNATET

Monsieur le maire présente les raisons pour lesquelles une modification d'un plan local d'urbanisme (PLU) de la commune est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'OAP du Vernatet inscrite au Plan Local d'Urbanisme doit être modifiée pour tenir compte de l'étude de sécurisation du chemin du Vernatet et du projet du nouveau bâtiment de la Fromagerie. Il s'agit d'une modification de droit commun avec enquête publique.

L'ensemble de ces aménagements urbains nécessite une adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation concernant le secteur du Vernatet, en particulier, les modifications des conditions d'accès. La mise en œuvre de ces travaux d'équipements publics

nécessite la mise place d'un outil de financement, avec la passation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour réaliser ces travaux et en prévoir la répartition des coûts.

Pour cette opération il est nécessaire de coordonner 3 procédures :

- Le permis de construire déposé par Mr BEAUDE (FROMAGERIE)
- L'outil de financement des équipements publics à mettre en place
- La procédure de modification du PLU permettant la réalisation de l'ensemble.

Pour l'accompagner dans cette procédure d'urbanisme, la commune a sollicité le cabinet BDA pour une mission comprenant la préparation, le suivi de la procédure jusqu'à son approbation, pour un montant de 6 930.00 euros TTC.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour lancer la procédure.

Le Conseil Municipal, après échange de vues et délibération :

CONSIDÉRANT que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

CONSIDÉRANT que cette modification a notamment pour effet de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser. ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification n°1 du PLU de la commune pour permettre l'adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement concernant le secteur du Vernatet, en particulier, les modifications des conditions d'accès.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de conduire la procédure de modification de l'OAP du Vernatet et **L'AUTORISE** à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier
- **ACCEPTE** la proposition de l'atelier BDA qui assurera l'étude pour un montant d'honoraires de 6 930.00 euros.

Adopté à l'unanimité.

M. le maire précise que cette opération concerne des constructions nouvelles (2 lotissements) ainsi que l'accès à la fromagerie. Il précise que cette modification conduira à la passation d'une convention PUP avec l'ensemble des parties concernées par les aménagements nécessaires à cette OAP afin d'en prévoir les modalités et en répartir les coûts.

La discussion s'engage sur le partage des coûts d'une partie de cette opération, Thomas CHAVE insiste sur la tenue des délais et propose son aide. Annick LEHNEBACH précise qu'il convient de séparer l'opération de l'OAP du Vernatet et l'aménagement de l'arrêt de bus et de sa mise en sécurité.

Concernant la sécurité de l'arrêt de bus, la commission de sécurité invite les conseillers intéressés à venir sur place pour prévoir sa sécurisation.

5) DELIBERATION 20210102 PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'élaboration du Plan Pluri-annuel d'Investissement a pour but de traduire en termes de programmation sur la durée du mandat les différentes opérations d'investissements à prévoir pour réaliser le programme qui a été présenté aux électeurs durant la campagne électorale.

Ce plan sera mis à jour chaque année, certaines opérations pouvant être modifiées ou supprimées et d'autres ajoutées pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Le plan pluriannuel d'investissement est présenté chaque année au conseil municipal pour évolution et adaptation avant le vote du budget, et fait l'objet d'un débat. Il est soumis à un vote.

Le programme de la mandature 2020-2026 comporte les projets suivants :

- **Ecole** : Réaliser l'extension de l'école dont la capacité d'accueil est insuffisante au regard du nombre d'élèves avec augmentation du nombre de classes, augmentation du nombre de places de cantine et amélioration indispensable des conditions sonores, plus adaptation des autres locaux à ces nouvelles conditions d'accueil et sécurisation des accès
M. le Maire donne plusieurs précisions sur l'acquisition du terrain : surface et prix envisagés. Plusieurs conseillers insistent pour que nous obtenions une réponse rapide du vendeur.
- **Batiments et Travaux** : Rénover et aménager les nouveaux locaux pour les services techniques dans le hangar acquis par la commune lors du précédent mandat ;

Robert LEBARBIER indique un léger retard dans l'avancement des travaux pour cause de gel.

- Aménager les locaux de la mairie pour les rendre plus fonctionnels et plus économes en énergie ;
- **Voiries - Mobilité** : Permettre la pratique des mobilités douces pour les liaisons fonctionnelles entre parties de la commune, ainsi que pour la pratique de loisirs et du tourisme ; *Annick LEHNEBACH indique qu'il faut intégrer les stationnements et parkings au projet.*
- Poursuivre les travaux d'entretien et d'amélioration des voiries, d'écoulement des eaux de pluie, d'éclairage public ;
- **Sécurité** : Améliorer la sécurité des personnes, des biens et la tranquillité des habitants par les aménagements routiers nécessaires et par des moyens de protection adaptés; *M. le maire précise que les problèmes de délinquance semblent s'améliorer, mais qu'il convient de poursuivre les actions de prévention. Il est précisé par un conseiller qu'il faut distinguer les délinquants des autres enfants.*
- **Sports - Culture** : Rénover et développer les équipements sportifs et de loisirs disponibles sur le stade multisports ; développer des activités sportives, culturelles et de loisirs en direction des jeunes au moyen d'une structure de type Accueil Educatif Jeunes ;

En sport, M. le maire précise que pour le stade des discussions sont en cours avec les communes du Tour du lac afin que ce terrain puisse devenir après aménagements, le terrain homologué d'un nouveau club à créer autour du Lac, club qui reprendrait les clubs actuels selon des modalités à établir.

Arnaud ACHARD fait le point sur l'acquisition de nombreux jeux pour l'espace près du stade.

- Créer pour ces différents usages une salle d'évolution, éventuellement dans l'ancien bâtiment utilisé par les services techniques, à requalifier à cet effet ;
 - **Commerces et Services** : Dynamiser l'activité commerciale et de service au sein du village, en utilisant au besoin les espaces et locaux communaux disponibles au cœur du village ;
 - Faciliter la nouvelle implantation de la Pharmacie et la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle ;
 - **Urbanisme** : Mettre en œuvre le nouveau Plan Local d'Urbanisme, en particulier les Opérations d'Aménagements Programmées qu'il comporte : Vernatet, Centre Bourgl et 2, Veronnière ; *M. le maire indique qu'une nouvelle association vient d'être créée à la véronnière, association qui sera attentive à l'évolution de la zone constructive, notamment sur les accès, les parkings...*
 - **Vie sociale** : Développer le lien inter générationnel au moyen d'activités favorisant les échanges ;
 - **Transition écologique et environnement** : Mettre en œuvre la transition écologique en matière d'urbanisme, de bâtiments et de déplacements ;
- Conforter et aménager les abords de l'étang du Mard ;
 - **Communication et Informatique**: Améliorer la communication en direction des habitants sur tous les sujets de la vie communale ; *Laurent SUARD fait le point sur ce sujet.*
 - Faire évoluer le système informatique et les réseaux communaux ;

Les tableaux suivants récapitulent les opérations envisagées cette année pour réaliser ce programme.

Plan Puri-annuel Investissement 2021		
Liste des Projets	Remarques	Montant TTC
Ecole		
Provision extension école		150 000
Mur soutènement cour + abri		11 000
Acquisition terrain		42 000
Etude bâtiment		10 000
Pare-soleil en façade Sud		3 000
Insonorisation Cantine		7 000
Acquisition dernier tableau numérique (VPI)		3 000
Projet école numérique (achat 15 tablettes)		8 000
Purificateur air		1 300

Bâtiments – travaux – équipements		
Solde Batiment Hangar		150 000
Etanchéité du toit du musée		6 500
Crépis du mur du cimetière et couvertine		14 000
Stores Velux médiathèque		1 000
Cloture local Technique Falconnières		18 000
Cuve carburant		1 500
Isolation combles pour archives de la mairie		15 000
Mobilier Hangar		2 000
Fosse septique		2 000
Aménagement MOBILIER de la mairie	bureaux Maire et Secr.	5 000
Gache électrique entrée Mairie		2 000
4 rideau électrique mairie		2 500
Achat tondeuse		1 200
Voiries – Mobilité		
Passage du Mont Blanc		23 000
Voirie	Dont Verney	30 000
PATA et Marquage		20 000
Panneaux directionnels et de police		5 000
Déneigement : lame / trottoirs		4 200
Eclairage public 2020/21		22 500
Bornes incendie		0
Parking Paris Cadet		10 000
Réouverture 1 chemin rural		1 000
Aménagement carrefours : vernet, Fugain, quai		100 000
Feux entrée Sud Village	Feu clignotant	3 000
Sécurité		
Radar pédagogique Frandes	-	2000
Vidéo-protection Mairie-SdF	Audit réalisé (2 caméra pour débiter)	10 000
Sports – Culture		
.Stade multi-loisirs (Ascol, Jeunes)	Local / matériels	3 000
.Aire de Jeux : dossier constitué (Kompan)	Animation à voir	30 000
Activités Jeunes	Prises réseaux, routeurs	2 000
Commerces et services		
Honoraire architecte maison Seigle		3 800
VIVAL / Maison Seigle (RDC, élect., Chauffage)		160 000
Aménagement primeur	ERP : dalle coupe feu	20 000
Urbanisme		
Etude modification OAP		8 000
Enquete publique		2 000
Communication et informatique		
Panneau affichage		2 500
Système informatique mairie CAPV		7 000
Desserte SDF par fibre (internet + tel), et équipements		3 000
Anciennes Opérations		
Emprunt		61 000
TLE Camping		15 000

Total

Projet de Plan Pluriannuel d'Investissement COMMUNE MONTFERRAT 28-Janv-2021

Objet	Projets	Re- marques	2 021	2022	2023	2024	2025
Ecole			235 300				
	Nouveau Batiment		x	x			
Bâtiments -travaux -équipements			220 700				
	Salle évolution			x			
	Suite crépis cimetiére		x	x			
	Chaudière Fugain			x			
	Equipements renouvellements		x	x	x	X	
	Extension musée PEGOUD				X	X	
Voiries – Mobilités			218 700				
	programme annuel		x	x	X	X	
Sécurité							
	Video-protection		12 000	x	x		
Sports-Culture			35 000				
	AEJ		x				
	Terrain foot			x	X		
	Salle Mu- sique	salle prov. / 2022	x				X
Commerces-Services	Multiservices		183 800				
	Maison santé Pluriprof.		x	x	X		
Urbanisme							
	Modification OAP Vernatet		10 000				
	Autres OAP		?	?	?	?	
Communication et Informatique			12 500				
Anciennes opérations			76 000				
	emprunt		x	x	x	x	
Total	0		1 004 000	0	0	0	0

Le Conseil Municipal, après échange de vues et délibération,
ACCEPTÉ le plan pluriannuel d'investissement.

6) CHARTÉ ASSOCIATIVE

Le Maire informe qu'une charte de la vie associative va être proposée aux associations de la commune.(cf annexe).

Cette charte a pour but de définir les relations entre la municipalité et les associations de MONTFERRAT sous ces différentes formes (activités, manifestations, prêt de locaux, de matériel, aide en personnel, subventions...)

En respectant l'esprit de la loi 1901, la municipalité souhaite établir un véritable partenariat avec les associations.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette charte de la vie associative.
Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE à l'unanimité les termes de la convention
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec les différentes associations de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Thomas CHAVE précise l'importance de respect des dates et heures de réunion qui sont prises, ainsi que de réserver un temps pour les questions diverses. Grégory CALLEJON s'associe à cette demande.

Laurent SUARD donne des précisions sur l'avancée de la création de l'association « MONTFERRAT EN FÊTE »

- Aide au fonctionnement de la garderie :

La garderie demande de l'aide car baisse d'environ 40% de la fréquentation difficile à compenser pour le budget de l'association.

Anja SCHMIDT indique qu'il existe des aides pour les garderies (baisse des charges)

Jessica MAZAUD-MOINDREAU demande à Monsieur le maire de venir à la cantine pour constater certains comportements inappropriés de certains personnels (cris, lavage de mains).

Annick LEHNEBACH propose qu'un projet de pose de panneaux solaires soit étudié pour les pare-soleil envisagés pour l'école, et qu'un financement par location de l'espace de pose soit négocié avec BUXIA à l'instar de ce qui a été voté pour les tennis couverts du Pin.

Monsieur le maire indique qu'il existe un nouveau coin de délinquance au Griffon.

La séance du conseil Municipal est close à 12H 30.

A Montferrat, le 03 février 2021

Le Maire,



Roland PERRIN-COCON.